

CONVOCATION DU 3 DÉCEMBRE 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2024**

Le 13 décembre 2024, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Manneville, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Nicolas AMICE, Maire.

Présent(e)s: Mme Françoise AIRAULT, Mme Stéphanie AMICE, M. Pascal BARREAU, Mme Aurélie BERNARD, M. Fitzgerald BEURIOT, Mme Marie BOISSIN, Mme Suzette DESMOULINS, M. Alexandre JUNG, Mme Ludivine LARSON, Mme Caroline NAYRAT, M. Jean-Marie PHILPPART, M. Sofiane ZOUAOU.

Absents excusés : Mme Sylvie DEVARENNE ayant donné pouvoir à Pascal BARREAU
M. Cédric BOQUET

Secrétaire de séance : Mme Ludivine LARSON

DÉLIBÉRATION N ° 1/12/2024 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 19 NOVEMBRE 2024
--

Mme Sylvie Devarenne souhaite préciser que pour donner suite aux nombreuses candidatures reçues et après discussion des membres du conseil, il est décidé de retirer les candidatures extérieures à Saint-Pierre-de-Manneville et les volontaires déjà sélectionnés pour les derniers vœux. Il reste 4 candidats et 3 places à pourvoir.

Le procès- verbal de la séance du 19 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N ° 2/12/2024 AUTORISATION AU MAIRE DE MAINTENIR OU DE DÉNONCER LA CONVENTION D'ADHÉSION À LA MÉDIATHÈQUE.
--

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une convention 'médiathèque' a été signée en 2001 avec la ville de Canteleu, permettant au moins de 20 ans de profiter des tarifs cantiliens.

La Commune s'engageait à reverser à la ville de Canteleu la différence entre le tarif consenti aux cantiliens et aux hors commune. La ville de Canteleu a délibéré le 24 juin 2024 pour un accès gratuit à la médiathèque pour tous les Cantiliens. Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu.

Il est proposé à la commune de Saint-Pierre-de-Manneville une participation plus importante. L'accès à la médiathèque sera donc gratuit pour les mannevillais de moins de 20 ans. Les membres du Conseil Municipal doivent donc se prononcer sur la possibilité de dénoncer la convention ou de supporter l'effort financier.

Après présentation, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

DÉLIBÉRATION N ° 3/12/2024 ACTION SOCIALE ENVERS LE PERSONNEL COMMUNAL CARTES CADEAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les règlements URSSAF en matière d'action sociale,

CONSIDERANT qu'il est possible d'organiser pour l'année 2024 une remise de cartes cadeaux au personnel communal afin de récompenser le travail fourni dans l'année par les collaborateurs de la Commune.

CONSIDERANT que conformément à la réglementation, la carte cadeau ne pourra être utilisée que pour l'achat de biens en lien avec les fêtes de fin d'année.

CONSIDERANT qu'il ne sera pas possible de l'utiliser pour des achats de produits d'alimentation courante, de carburant, de tabac.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de valider le principe d'octroi d'un chèque cadeau d'un montant de 50 euros aux agents de la commune remplissant un des critères définis suivants :

- en position d'activité ou en congé parental de moins de 6 mois
- fonctionnaires, titulaires ou stagiaires contractuels et vacataires
- présents dans les effectifs de la collectivité au moment de la remise du chèque cadeau

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

ARTICLE 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Les membres du conseil municipal décident d'attribuer une carte cadeau.

- **9 voix POUR** (M. Nicolas AMICE, Mme Stéphanie AMICE, M. Pascal BARREAU, Mme Marie BOISSIN, Mme Suzette DESMOULINS, Mme Ludivine LARSON, Mme Sylvie DEVARENNE, M. Jean-Marie PHILIPPART, M. Sofiane ZOUAOUI.
- **3 ABSENCES** (Mme Françoise AIRAULT, Mme Caroline NAYRAT, Mme Aurélie BERNARD
- **1 CONTRE** M.Fitzgérald BEURIOT
- M. **Alexandre JUNG** ne prend pas part au vote.

DIVERS

- L'électricité sur le terrain Halley est opérationnelle depuis ce jour.
- Les assurances de la commune ont été renégociées.
- Une visite du Sénat pour les enfants de l'école est prévue le 27 juin 2025, le transport est pris en charge par la Mairie.
- M. LAROYE a changé tous les éclairages du foyer rural. Remerciements lui sont adressés pour la qualité du travail et les coûts amoindris.
- Du gasoil a été renversé sur le parking E. Lacroix par le bus, une équipe est intervenue pour sabler la zone.
- Travaux au cimetière : 3 tombes sont à relever (2 proches du monument de la famille Du Pontavice + 1 pour le passage vers la réserve du cimetière). Rdv avec M. Maso (PFG) annulé à cause de la neige. En attente du devis de M. Perrazzi (cavernes + relevés de tombes).
- Orgue : les travaux sont en cours. Demande d'une subvention métropolitaine nommée « FACIL culture » à effectuer en janvier.
- Le dossier de l'étude de l'église réalisé par M. Duplat a été reçu en Mairie, il est consultable par les élus.
- Des claustras ont été installés autour des containers au cimetière, le conseil apprécie cette installation, remerciements fait à M. Yannick AMICE et M ; le Maire pour l'aide apportée. Coût près de 400 euros.
- Le devis « cinéma en plein air » a été signé pour la prochaine fête des voisins du 23 mai 2025. Le choix du film se fera en janvier.
- Des travaux d'égouttage sont prévus en 2025 au lotissement les Tilleuls. Le devis est signé.
- Une réunion sur les fossés est programmée le 17 décembre 2024 avec le syndicat des fossés et M. le Maire.
- M. le Maire a rencontré le trésorier, M. Hauss, pour faire un point sur la situation financière de la commune. L'état financier est sain, les charges de fonctionnement ont diminué depuis 2020 grâce à l'effort constant de la municipalité et à la recherche au quotidien d'économies.
- Les vœux du Maire et des élus se dérouleront le samedi 4 janvier à 17h00 au foyer.

- TOUR DE TABLE

Suzette DESMOULINS demande où en est le projet d'installation de caméras devant l'école. Ce projet est étudié et nécessite une information préalable aux habitants. Il est précisé qu'il ne faisait pas partie du programme de 2020 et que les investissements nécessaires sont conséquents.

Alexandre JUNG alerte le conseil d'un incident survenu un matin sur le passage piéton lors de la traversée scolaire.

Il est proposé d'acheter des chaussures de sécurité, les bâtons lumineux ayant déjà été remplacés. Il signale aussi que selon lui le passage piéton est mal éclairé et dangereux, M. le Maire propose de contacter le pôle de proximité à ce sujet afin d'en discuter.

Caroline NAYRAT demande si une distribution de containers à déchets recyclables est envisagée. M. le Maire précise qu'une demande a déjà été faite en ce sens et qu'une réunion avec les services métropolitains est prévue au 1^{er} trimestre 2025.

Stéphanie AMICE propose d'inviter les élus au repas de Noël des enfants le jeudi 19 décembre. Les aînés qui participent aux activités périscolaires sur la pause du midi sont invités au goûter de Noël de la garderie le jeudi 19 décembre.

Pour Noël, des sachets de chocolats sont achetés pour les enfants avec des jouets (motos, jeux extérieurs, meubles bibliothèque et livres) pour les classes de l'école.

Plusieurs demandes de stagiaires ont été déposées en mairie cette année. Ce sont des stages d'observation de 3^{ème}. Stéphanie AMICE propose de les accepter et de les recevoir dès que possible.

Stéphanie AMICE informe le conseil que les ateliers ADMR ont accueilli peu de participants. Il est donc nécessaire d'y réfléchir et d'en proposer éventuellement d'autres.

Marie BOISSIN résume la dernière réunion avec LOGEAL où elle a fait part des difficultés de relation et de communication sur l'attribution des logements.
Deux interlocuteurs sont désormais nommés.

Fin de conseil municipal à 23H00

Nicolas AMICE Maire	Françoise AIRAULT	Stéphanie AMICE
Pascal BARREAU	Aurélie BERNARD	Fitzgérald BEURIOT
Marie BOISSIN	Cédric BOQUET Absent excusé	Suzette DESMOULINS
Sylvie DEVARENNE Ayant donné pouvoir à Pascal BARREAU	Alexandre JUNG	Ludivine LARSON
Caroline NAYRAT	Jean-Marie PHILPPART	Sofiane ZOUAOUI